

tenue sous la présidence de Madame SIMON, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2206963 RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL

Titre de l'affaire Annuler la décision du 13 juin 2022 fixant la date de consolidation de Madame H.

Nom des parties

Demandeur Madame H
Défendeur MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX

Représentants des parties

Maître RAYNAUD-BREMOND Gisèle (Cour)

02) DOSSIER N° 2200872 RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL

Titre de l'affaire Condamner l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille et la SHAM à verser à Madame T la somme de 123 856 euros en réparation du préjudice subi.

Nom des parties

Demandeur Madame T
Intervenant CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR
Défendeur ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE
RELYENS

Représentants des parties

SELARL HUERTAS - ABECASSIS
Maître CECCALDI Stéphane
SELARL CARLINI & ASSOCIES
SELARL CARLINI & ASSOCIES

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2207414	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Condamner l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille à verser à Madame M une somme de 146 656 euros en réparation du préjudice subi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	CABINET BURZIO-CONSOLIN
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	SELARL CARLINI & ASSOCIES
Observateur	COMMUNE DE MARSEILLE CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	
04)	DOSSIER N° 2110416	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Condamner l'APHM à verser aux conjoints Z et M la somme de 255 000 euros en réparation du préjudice subi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Z Monsieur Z Madame Z	ATORI AVOCATS (Cour) ATORI AVOCATS (Cour) ATORI AVOCATS (Cour)
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	SCP BBLM & ASSOCIÉS
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX	SELARL CARLINI & ASSOCIES (Cour) SCP UGGC - AVOCATS SELARL DE LA GRANGE ET FITOUSSI AVOCATS

10 heures 00

05)	DOSSIER N° 2210225	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Condamner l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM) à verser à Madame R la somme globale de 485 925,22 euros au titre des préjudices subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R Madame A	Maître BORGEL Alban Maître BORGEL Alban
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX	SELARL DE LA GRANGE ET FITOUSSI AVOCATS
06)	DOSSIER N° 2300571	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Condamner l'ONIAM et/ou l'AP-HM in solidum avec la SHAM devenue Relyens à réparer intégralement les préjudices découlant de l'accident médical subi par Madame M.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M Monsieur P Madame P Monsieur P Madame P	SELARL LELIEVRE SAINT-PIERRE (Cour) SELARL LELIEVRE SAINT-PIERRE (Cour) SELARL LELIEVRE SAINT-PIERRE (Cour) SELARL LELIEVRE SAINT-PIERRE (Cour) SELARL LELIEVRE SAINT-PIERRE (Cour)
Intervenant	SERVICE SOCIAL NATIONAL (SSN) REGIONE CAMPANIA INPS A	
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE RELYENS OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX	Maître DEGUITRE Alain Maître DEGUITRE Alain SELARL DE LA GRANGE ET FITOUSSI AVOCATS

10 heures 00

07) DOSSIER N° 2202737 RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL

Titre de l'affaire Condamner l'APHM à verser la somme de 79 637 euros à Monsieur G en réparation des préjudices subis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	Maître DE LAUBIER Renaud
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES B.D.R.	
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE CENTRE HOSPITALIER EDOUARD TOULOUSE	Maître DEGUITRE Alain SELARL GC AVOCAT

08) DOSSIER N° 2207219 RAPPORTEURE: Madame Frédérique SIMON

Titre de l'affaire Condamner l'APHM à verser à Monsieur L la somme de 500 000 euros en réparation des préjudices subis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Maître TROJMAN Henri
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES B.D.R.	
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	Maître DEGUITRE Alain

09) DOSSIER N° 2205077 RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL

Titre de l'affaire Condamner l'APHM à verser à Madame G la somme de 20 000 euros en réparation de son préjudice moral causé par la décision du 3 décembre 2020 de la radiation des cadres pour abandon de poste.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Maître HOFFMANN Fabien
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	

10 heures 00

10)	DOSSIER N° 2107840	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 22 juillet 2021 du centre hospitalier du Pays d'Aix fixant à compter du 01 août 2021 la date de mise à la retraite de Madame L pour invalidité.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Madame C
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP) CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	ASSOCIATION BORDET KEUSSEYAN BRUNO MOUILLAC
11)	DOSSIER N° 2200868	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 9 novembre 2021 par laquelle l'APHM a émis un avis défavorable à son avancement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	
12)	DOSSIER N° 2201758	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 02 novembre 2021 par laquelle le centre hospitalier de Valvert a refusé la demande d'ATI de Madame L.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Madame L
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE VALVERT	

Arrêté le 30/09/2024
Le président du tribunal